



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 8 décembre, 2008

UNE MEILLEURE SURVEILLANCE SERAIT REQUISE SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Dans son sixième Rapport annuel, déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, a souligné l'importance d'une surveillance adéquate pour s'assurer que les services au public sont fournis dans le respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités.

M. McCarter a fait remarquer qu'à la suite de certaines vérifications de l'optimisation des ressources, il avait conclu que « les mesures prévues de surveillance ne permettaient pas de s'assurer que les Ontariens reçoivent les services publics dont ils ont besoin et que l'argent de leurs impôts est dépensé conformément au principe de l'optimisation des ressources ». Le rapport contient des exemples illustrant l'impact de ce manque de surveillance sur la prestation des services par des organismes du secteur parapublic :

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a délégué la responsabilité de surveiller les organismes communautaires de santé mentale et de traitement des dépendances pour adultes à 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) récemment créés. M. McCarter a toutefois noté que « ni le Ministère ni les RLISS ne disposaient de renseignements suffisants pour savoir si ces organismes font bien leur travail ni si les personnes touchées reçoivent les services de traitement dont elles ont besoin ».
- Bien que les fonds versés aux écoles pour l'éducation de l'enfance en difficulté aient augmenté de 54 % en six ans, le nombre d'enfants servis a connu une hausse de seulement 5 %, et ni le ministère de l'Éducation ni les conseils scolaires visités par le vérificateur n'avaient évalué l'impact d'une augmentation si importante du financement.
- Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a donné aux organismes de services de santé mentale pour enfants et jeunes « peu de directives » sur le genre et le niveau de services à fournir à leurs clients. Le Ministère ne disposait pas non plus de l'information requise pour éclairer les décisions de financement.

M. McCarter a constaté le même manque de surveillance lorsqu'il a vérifié les programmes directement offerts par des ministères provinciaux : « Il existe des problèmes de surveillance critiques, dont certains pourraient compromettre la sécurité publique et que nous avons déjà soulevés mais qui n'ont pas encore été réglés de façon satisfaisante. » Par exemple :

- Les infractions aux normes de salubrité des aliments dans les abattoirs et les établissements de transformation de la viande sous réglementation provinciale doivent faire l'objet d'un suivi plus rigoureux de la part du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.
- Les politiques, procédures et technologies de l'information actuelles du ministère du Revenu ne lui permettent pas encore de s'assurer « que le montant exact des taxes sur le tabac, l'essence et le diesel est déclaré et payé ». En conséquence, la province pourrait accuser un manque à gagner de 500 millions de dollars par an au titre de la seule taxe sur le tabac.
- Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels « continue de faire face à un grave problème d'absentéisme chez les agents correctionnels », le nombre moyen de jours de maladie annuels étant passé de 14, comme le vérificateur le signalait dans son *Rapport annuel 2002*, à plus de 32 l'an dernier.
- Malgré la hausse du financement et l'augmentation du nombre d'initiatives prises par le ministère du Procureur général, l'arriéré des tribunaux de l'Ontario continue de croître et a même atteint son

plus haut niveau en 15 ans, avec environ 106 000 accusations criminelles en instance depuis plus de huit mois.

- Bien que seulement la moitié des participants aux programmes d'apprentissage financés par la province terminent leur programme avec succès, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités n'a pas pris de mesures adéquates pour corriger la situation, notamment parce qu'il cherche davantage à accroître le nombre d'inscriptions qu'à aider les participants à réussir leur formation.

Le Rapport annuel du vérificateur contient des observations sur 14 vérifications de l'optimisation des ressources effectuées au cours de l'année écoulée. Le rapport en question ainsi que de brefs communiqués (dont la liste figure ci-après) sur chacune des vérifications et sur le chapitre traitant des Comptes publics de la province sont accessibles à www.auditor.on.ca.

- Programmes de lutte contre les dépendances : « **De nombreuses personnes souffrant d'une dépendance ne reçoivent pas le traitement dont elles ont besoin** »
- Services en établissement pour adultes : « **L'explosion de la population carcérale fait augmenter les coûts** »
- Projet des partenariats entre les secteurs public et privé de l'Hôpital de Brampton : « **Leçons à tirer du projet P3 de l'Hôpital de Brampton** »
- Services de santé mentale pour enfants et jeunes : « **Les enfants ayant un problème de santé mentale font face à un patchwork de services** »
- Sécurité des véhicules utilitaires et programme d'application : « **Les taux de collision impliquant des véhicules utilitaires continuent d'augmenter** »
- Services communautaires de santé mentale : « **Les services communautaires aux personnes souffrant d'une maladie mentale ne sont pas à la hauteur** »
- Services aux tribunaux : « **L'arriéré des tribunaux s'aggrave** »
- Division de l'emploi et de la formation : « **La moitié des apprentis ne terminent pas leur formation** »
- Salubrité des aliments : « **Les mesures prises pour assurer la salubrité des aliments laissent à désirer** »
- Taxe sur l'essence, le diesel et le tabac : « **L'Ontario accuse un manque à gagner fiscal de 500 millions de dollars par an** »
- Gouvernance des conseils d'administration des hôpitaux : « **Les conseils d'administration des hôpitaux gagnent en efficacité** »
- Agence ontarienne des eaux : « **L'Agence ontarienne des eaux fait un travail adéquat** »
- Réfection et entretien des écoles : « **Le plan de réfection des écoles nécessite des ajustements** »
- Éducation de l'enfance en difficulté : « **L'augmentation de 54 % des fonds affectés aux programmes d'éducation de l'enfance en difficulté est-elle justifiée?** »
- Chapitre 2 sur les Comptes publics : « **Les règles comptables édictées par le gouvernement préoccupent le vérificateur** »

Le *Rapport annuel 2008* comprend aussi des chapitres sur l'examen de la publicité gouvernementale par le vérificateur général et sur le suivi des vérifications faites il y a deux ans.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario est indépendant du gouvernement et de son administration. Cette indépendance est un mécanisme de protection essentiel qui permet au Bureau de s'acquitter de ses responsabilités de vérification et de compte rendu de manière objective. Le Bureau donne des renseignements et des conseils qui aident l'Assemblée législative à tenir le gouvernement responsable de sa gestion des fonds publics.

Renseignements :
Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336